



République Française  
Liberté Egalité Fraternité

Département du Pas de Calais  
Arrondissement de Lens  
Canton de Hénin-Beaumont 2  
Commune de Drocourt

ARRÊTÉ DU  
N° 2025-

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 062-216202770-20250327-ARRET\_2025\_097-AI

S<sup>2</sup>LOW

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION A UN  
CONSEILLER MUNICIPAL

CAPELLE DAVID  
CONSEILLER DELEGUE

Le Maire de DROCOURT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le Procès-Verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mai 2020,

Considérant que, pour la bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur David CAPELLE en qualité de conseiller délégué,

ARRÊTE

**Article 1er :** Il est donné délégation à M. David CAPELLE, conseiller délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :  
« Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier - Projet de rénovation de la Cité de la Parisienne » ;

**Article 2 :** Il est donné délégation à M. David CAPELLE, conseiller délégué, pour assurer :  
○ La gestion courante des actes relevant de la compétence « Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier - Projet de rénovation de la Cité de la Parisienne »,  
○ La représentation de la commune dès lors que le sujet porte sur la compétence « Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier - Projet de rénovation de la Cité de la Parisienne » ;

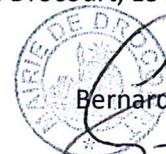
**Article 3 :** Le présent arrêté de délégation ne porte que sur la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées, et n'accorde pas de délégation de signature.

**Article 4 :** La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification ;

**Article 5 :** Le Maire de la commune de Drocourt, la Directrice Générale des Services et le Comptable de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, publié et notifié.

Fait à Drocourt, Le 27 mars 2025

Le Maire,



Bernard CZERWINSKI

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le  
L'él(u)e